



## AIDE À LA REPRISE



# DE L'ACTIVITÉ CULTURELLE

Convaincue de la place essentielle de la culture dans la cité et considérant que la priorité des prochains mois sera de retrouver le public, la ville de Strasbourg a souhaité mettre en place un fonds de soutien exceptionnel à la reprise d'activité du secteur culturel doté de 150 000 € et s'adressant aux associations culturelles présentes sur son territoire et couvrant l'ensemble des champs disciplinaires (spectacle vivant, arts visuels, livre, cultures urbaines, audiovisuel et cinéma, patrimoine). Versée sous forme de subventions d'un montant maximum de 5 000 €, cette aide vise à consolider un secteur en difficulté de manière à maintenir une offre artistique riche et de qualité à destination des habitant.e.s de la ville de Strasbourg tout en soutenant le rayonnement culturel de la collectivité.

Pour être éligibles, les associations doivent avoir une activité culturelle effective sur le territoire de la ville et ne pas déjà bénéficier d'une aide en fonctionnement de la Ville de Strasbourg.

**LES PROJETS DEVRONT ÊTRE MENÉS AU 30 JUIN 2022 AU PLUS TARD.**

### LES SUBVENTIONS SERONT ATTRIBUÉES EN PRIVILÉGIANT LES PROJETS SUIVANTS :

- > Les projets de reprise pour des spectacles en création ou diffusion, dont les compagnies ont besoin de financer les répétitions ;
- > Les projets s'adressant à des publics éloignés de la culture (personnes résidant en EHPAD, publics en insertion, personnes en situation de handicap physique et/ou mental, interventions dans les hôpitaux ou en milieu carcéral, etc.) ;
- > Les projets mobilisant des étudiants des écoles d'arts du territoire et des filières universitaires ;
- > Les projets d'adressant au jeune public, au public scolaire ou étudiant ;
- > Les projets favorisant la mutualisation entre les acteurs culturels, le partage d'expérience, le montage de projets communs à plusieurs structures culturelles ;
- > Les projets portant sur des captations vidéo ou visant à faire la promotion des structures culturelles, compagnies ou artistes sollicitant l'aide.

### AVANT LE 29 AOÛT 2021

#### Les candidats intéressés doivent adresser avant le 29 août 2021

les éléments présentant leur projet accompagné du formulaire cerfa à [aurelie.vautrin@strasbourg.eu](mailto:aurelie.vautrin@strasbourg.eu) et en copie à chaque chargé de mission thématique :

Musique classique et contemporaine :  
[jean.lehodey@strasbourg.eu](mailto:jean.lehodey@strasbourg.eu)

Arts visuels, illustration, livre :  
[gabrielle.kwiatkowski@strasbourg.eu](mailto:gabrielle.kwiatkowski@strasbourg.eu)  
[madeline.dupuy@strasbourg.eu](mailto:madeline.dupuy@strasbourg.eu)

Musiques actuelles et arts du cirque :  
[valerie.bach@strasbourg.eu](mailto:valerie.bach@strasbourg.eu)

Théâtre et danse :  
[anne-lise.brun@strasbourg.eu](mailto:anne-lise.brun@strasbourg.eu)

Patrimoine et architecture :  
[edith.lauton@strasbourg.eu](mailto:edith.lauton@strasbourg.eu)

Cinéma et audiovisuel :  
[mathieu.mapps@strasbourg.eu](mailto:mathieu.mapps@strasbourg.eu)